

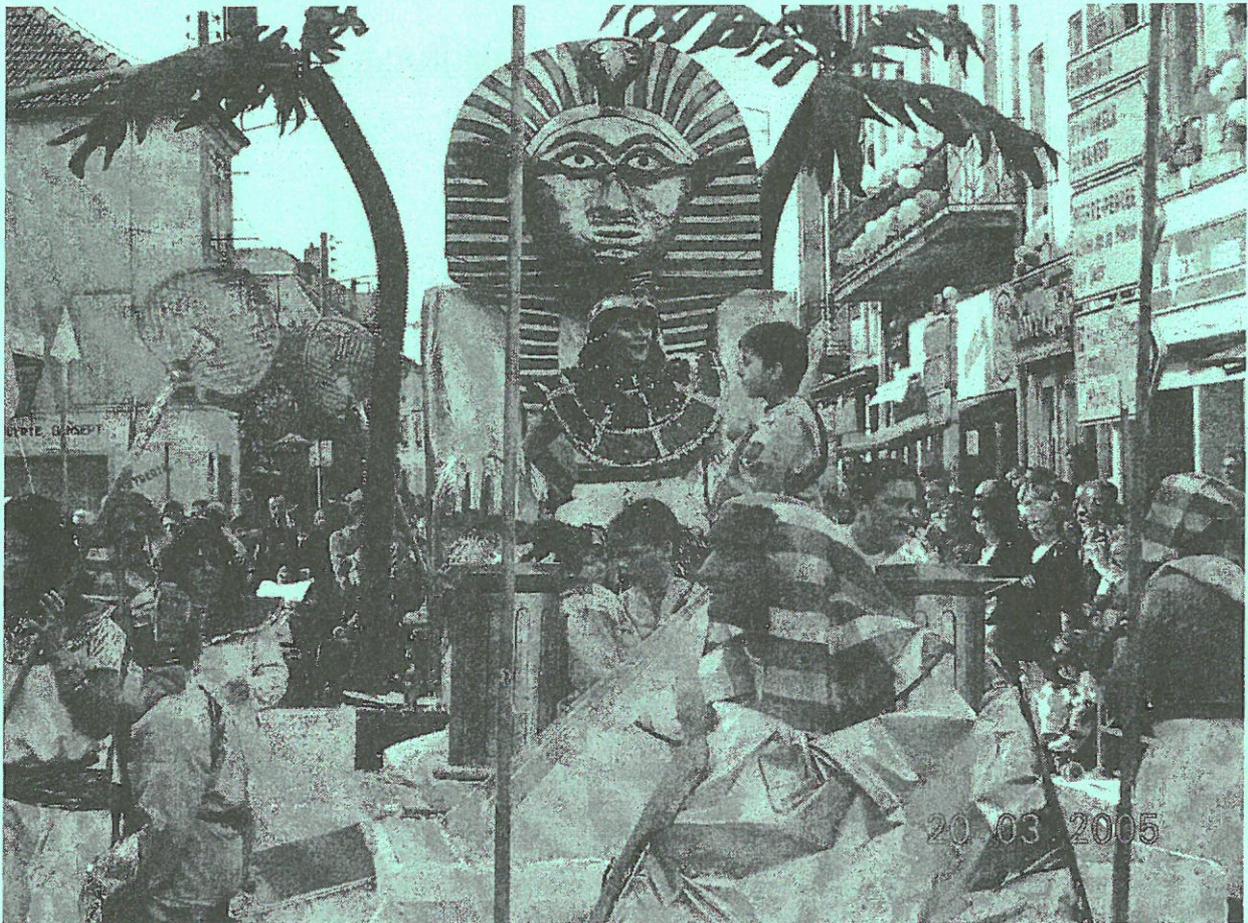
Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin d'Information

==MARS-AVRIL 2005 N°440==



Carnaval à RAON-L'ETAPE le 20 mars 2005

Dépôt légal : 328/820 Imprimerie : Mairie de Thiaville

EDITORIAL

Dans le magazine « VIVRE EN MEURTHE ET MOSELLE » de mars dernier, le Président du Conseil Général, Michel DINET, nous exprime son ras le bol à propos des charges grandissantes qui pèsent sur les collectivités, via les impôts locaux.

Quelles qu'en soient les raisons, cela se traduit pour nous, les habitants, par une perspective d'augmentation sur nos feuilles d'impôts de :

-12,5% évalués pour le Département,

-encore 8,9% pour la région,

quant à l'intercommunalité qu'il nous a fallu créer et qui a son coût de structure, d'investissements nouveaux rendus obligatoires, c'est, même si la somme reste modeste, 5€ en plus sur ma propre feuille d'imposition !

C'est donc dans cette conjoncture que j'ai proposé et décidé avec le Conseil que soit modérée la pression fiscale qui s'accroît encore brutalement cette année.

L'EVOLUTION DES 4 taxes pour la part COMMUNALE sera pour :

-l'habitation de 0%

-le foncier bâti de 0%

-le foncier non bâti de 0%

-la taxe professionnelle de 0%

Elles ne sont maintenues au même niveau, que grâce à une gestion saine et respectueuse des deniers publics et privés.

Le prix du m³ d'eau et du m³ d'assainissement resteront inchangés pour la 3^e année consécutive.

L'avenir n'est pas forcément au beau fixe, malgré les efforts d'une équipe composée en majorité de fidèles avec qui je partage une confiance mutuelle, car quelques nuages bien sombres sont encore à écarter. Le plus imposant, le plus persistant a la forme d'une zone d'activité « économique ».

Je ne cache pas que celui-ci me préoccupe particulièrement. Vous devez savoir que la participation aux investissements sur le site de Grandrupt, territoire en presque totalité Thiavillois, calculée selon les statuts du syndicat créé en son temps, est préjudiciable à notre communauté.

Quels que soient les résultats d'une étude approfondie et ses conclusions, une solution équitable devra être trouvée en toute lucidité et avec une parfaite honnêteté de nos partenaires. Nous en reparlerons.

Avant de céder la place aux pages moins nébuleuses de notre ENTRE-NOUS, je voudrais vous entretenir d'un sujet qui n'est pas parfois sans dommages sur le porte-monnaie de certains de nos concitoyens les plus fragiles : L'EXPLOITATION DE LA CREDULITE ET DE LA GENEROSITE. Il est de fait constaté que des activités, tant

au travers d'associations que d'œuvres de bienfaisance, de vente le plus souvent en porte à porte, sont de véritables escroqueries du cœur et de l'espoir.

Je vous demande dans l'intérêt de tous de porter à ma connaissance, ou à celle de mes adjoints, dès qu'elle se présente, ce genre de démarche qui génère bien souvent de graves abus.

Sachez également que ma porte est toujours ouverte et que nous sommes à votre écoute pour vous apporter un concours dans la mesure des possibilités offertes.

Bien cordialement.

Le Maire,

Michel GEORGES

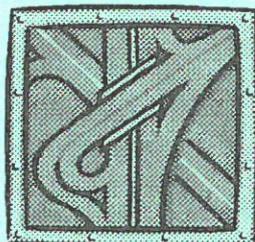
ECHO DU CONSEIL DU 25 FEVRIER 2005

1- Adhésion de la CCC au SDE54 :



Après l'adhésion de la C.C.C. au syndicat départemental d'électricité le 19 mars 2004 et l'arrêté de Monsieur le Sous Préfet de Lunéville autorisant la CCC à exercer cette compétence distribution publique d'énergie électrique, le Conseil autorise la CCC à représenter la Commune auprès du dit syndicat.

2- Travaux autoroutiers :



Le Président du Conseil Général de Meurthe et Moselle a demandé par lettre du 19 janvier 2005 à la commune de s'exprimer à propos des projets autoroutiers A31 et A32.

Le Conseil est d'avis :

- d'exécuter en priorité la sécurisation de l'A31,
- en ce qui concerne l'A32, qu'il appartient du Conseil Général et au Conseil Régional d'orienter la décision en collaboration avec l'Etat.

3- Reconstitution du Saussi :



Dans le cadre de la reconstitution de la forêt communale, le secteur dit « AU SAUSSI » n'étant pas soumis à la gestion de l'Office National des Forêts, il est décidé d'adhérer à la Coopérative Forêts et Bois de l'Est.

La cotisation prévue sera de 4€ pour une durée de trois ans. Les missions confiées seront de l'ordre des services et des plans protection.

La coopérative devra présenter dans un premier temps un devis de reconstitution qui devra être examiné.



4- Commission Plan Local d'Urbanisme :

Cette commission appelée à travailler à la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) est complétée après appel à candidature et décision du Conseil. Sa composition est ainsi faite :

Au sein du Conseil Municipal :

BARP Sylvain, CATHERINE Pierre, GEORGE Dominique,
POIREL Eric, POIREL Michel, THIRIET Dominique

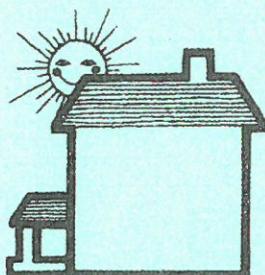
Hors Conseil Municipal :

GEORGES Bernard, YOCOM Lionel

5- Construction de 10 à 15 logements :

La commune a sollicité l'OPHLM de Lunéville pour réaliser 10 à 15 logements sur la parcelle cadastrée ZA 59 d'environ 8.817 m² (Derrière le Mur).

Pour ce faire, elle propose de mettre ce terrain à disposition pour l'€ symbolique. Le projet est donc mis à l'étude par l'office qui présentera la faisabilité devant le Conseil d'un ensemble qui doit répondre à l'attente d'intégration et d'harmonisation avec notre environnement. Le pavillonnaire sera donc privilégié.



6- Subvention aux Amis de l'Ecole :

L'association « Les Amis de l'Ecole » se proposant de remplacer 4 tapis de sol à l'école, le Conseil décide de verser au titre de la participation une subvention de 60€ à l'association.

ECHO DU CONSEIL DU 25 MARS 2005

1- Modification de la délibération 76/2004 concernant les tarifs communaux

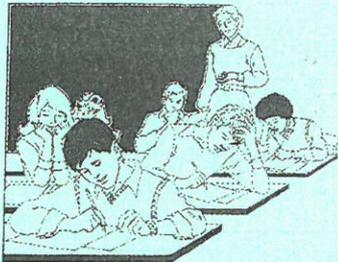
Compte tenu d'un transfert de charges du Comité des Fêtes vers la commune, notamment la gestion de la prise en compte des locations de salles, il est décidé de modifier la ventilation des recettes et de ce fait les tableaux de référence annexés à la présente délibération suivant la répartition suivante :

- part communale : 75%
- part du comité des fêtes : 25%

2- Collège de Baccarat

Le Conseil à qui il a été porté connaissance de l'intention de Monsieur le Ministre et de son administration de l'Education Nationale de vouloir réduire les moyens du Collège de Baccarat exprime :



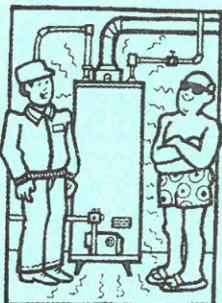


-son mécontentement de voir se restreindre les moyens horaires, ce qui va entraîner la suppression de trois classes (6^{ème}, 5^{ème} et 3^{ème}),

-sa crainte en ce qui concerne le dispositif d'aide et de soutien en 4^{ème} pour les élèves en difficulté qui se trouve de ce fait menacé,

-son étonnement de constater que les effectifs par classe passeront de 24-25 élèves actuellement à 29-30 élèves, accentuant les inégalités dans des classes déjà très hétérogènes.

Compte tenu de ces éléments, il demande expressément que soit revue cette orientation désastreuse pour notre jeunesse.



3- Entretien chauffage grande salle

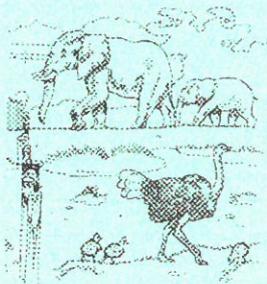
Il convient d'assurer l'entretien régulier du chauffage de la Grande Salle et que cette opération ne soit effectuée que par un spécialiste.

La société J.Philippe de Badonviller qui a réalisé l'installation assurera cette responsabilité compte tenu de sa proposition de tarif (247,63€ TTC par an).

4- Programme des travaux ONF en 2005

Après examen par la commission des forêts des propositions de travaux 2005 faites par l'ONF et avis de l'agent ONF ayant en charge la commune, il est décidé :

- d'exécuter les travaux d'investissements,
- de sursoir aux travaux d'équipement,
- d'exécuter avec les moyens communaux les travaux d'entretien suggérés par l'office.



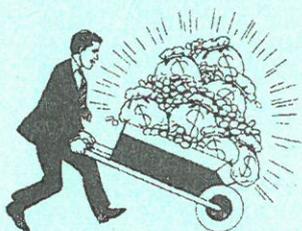
5- Subvention à la coopérative scolaire de l'école de Thiaville

Le voyage de l'école qui consistera à passer une journée au zoo de Rhode et qui concernera l'ensemble des 44 élèves sera subventionné :

- en partie par la Commune de Lachapelle,
- pour une part par les Amis de l'Ecole,
- auquel financement s'ajoutera une subvention de la Commune de Thiaville de 360€.

6- Impôts locaux 2005

- Taxe d'habitation : 6,95% - Recette attendue : 24.770 €
- Foncier bâti : 8,33% - Recette attendue : 21.266 €
- Foncier non bâti : 24,20% - Recette attendue : 2.756 €
- Taxe professionnelle : 11,64% - Recette attendue : 46.350€



7- Prix de l'eau et de l'assainissement 2005

Il est décidé de maintenir le prix du m³ d'eau à 1,63€ et le m³ d'assainissement à 1,63€.

C.C.A.S.

| | Compte administratif 2004 | Budget primitif 2005 |
|-----------------------------|---------------------------|----------------------|
| Dépenses fonctionnement | 2.122,25 € | 6.726 € |
| Recettes fonctionnement | 2.329,00 € | 6.726 € |
| Résultat de l'exercice 2004 | + 206,75 € | |
| Résultat reporté 2003 | + 4.193,94 € | |
| A reporter sur 2005 | + 4.400,69 € | |

Caisse des Ecoles

| | Compte administratif 2004 | Budget primitif. 2005 |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Dépenses fonctionnement | 2.142,72 € | 2.654 € |
| Recettes fonctionnement | 2.056,00 € | 2.654 € |
| Résultat 2004 | - 86,72 € | |
| Résultat reporté 2003 | + 881,82 € | |
| A reporter sur 2005 | + 795,10 € | |

Forêt

| | Compte administratif 2004 | Budget primitif 2005 |
|-------------------------|---------------------------|----------------------|
| Dépenses fonctionnement | 86.351,77 € | 66.598 € |
| Recettes fonctionnement | 11.355,88 € | 66.598 € |
| Résultat 2004 | -74.995,89 € | |
| Résultat reporté 2003 | +156.436,26 € | |
| A reporter sur 2005 | +81.440,37 € | |
| Dépenses investissement | 2.656,75 € | 16.911 € |
| Recettes investissement | 1.570,79 € | 16.911 € |
| Solde investissement | - 1.085,96 € | |

EAU

| | Compte administratif 2004 | Budget primitif. 2005 |
|-------------------------|---------------------------|-----------------------|
| Dépenses fonctionnement | 42.441,37 € | 54.900 € |
| Recettes fonctionnement | 45.794,52 € | 79.357 € |
| Résultat 2004 | +3.353,15 € | |
| Résultat reporté 2003 | +37.439,37 € | |
| A reporter sur 2005 | +40.792,52 € | |
| Dépenses investissement | 27.782,96 € | 30.789 € |
| Recettes investissement | 34.866,30 € | 30789 € |
| Solde investissement | +7.083,34 € | |

ASSAINISSEMENT

| | Compte administratif 2004 | Budget primitif 2005 |
|---------------------------|---------------------------|----------------------|
| Dépenses fonctionnement | 39.687,89 € | 43.804 € |
| Recettes fonctionnement | 52.139,57 € | 43.804 € |
| Résultat 2004 | +12.451,68 € | |
| Résultat reporté 2003 | -1.898,70€ | |
| A reporter sur 2004 | +10.552,98 € | |
| Dépenses investissement | 16.797,97 € | 26.702 € |
| Recettes investissement | 40.210,05 € | 40.516 € |
| Solde investissement 2004 | +23.412,08 € | |

COMMUNE

| | Compte administratif 2004 | Budget primitif 2005 |
|--|---------------------------|----------------------|
| Dépenses fonctionnement | 321.429,25 € | 348.624 € |
| Recettes fonctionnement | 387.180,63 € | 367.790 € |
| Résultat 2004 | + 65.751,38 € | |
| Résultat reporté 2003 | +31.558,04 € | |
| A reporter sur 2005 | +97.309,42 € | |
| Dépenses investissement | 172.273,02 € | 276.607 € |
| Recettes investissement | 170.819,93 € | 204.433 € |
| Solde investissement | -1.453,09 € | |
| Reste à réaliser dépenses investissement | | 8.504 € |
| Reste à réaliser recettes investissement | | 80.678 € |

Restes à réaliser en dépenses d'investissement :

| | |
|------------|---------|
| Terrains : | 8.242 € |
| Cautions : | 262 € |

Recette à réaliser en recettes d'investissement (Subventions) :

| | |
|--------------------------------|----------|
| Allée salle des sports : | 4.347 € |
| Equipements salle de sports : | 4.500 € |
| Chauffage 11, rue Libération : | 3.381 € |
| Route du Pont : | 68.450 € |

Dépenses d'investissement 2005 :

| | |
|------------------------------------|------------|
| Cimetière : | 51.520 € |
| Chauffage appartements école : | 12.700 € |
| Electricité église : | 2.262 € |
| Filets tennis : | 2.776,91 € |
| Abri local technique : | 12.070 € |
| Plan Local d'Urbanisme : | 12.500 € |
| Sectorisation chauffage école : | 2.294 € |
| Salle Gestion porte Salle Bietry : | 2.200 € |
| Travaux connexes : | 148.164 € |
| Réfrigérateur/congélateur : | 1.000 € |
| Tracteur : | 10.000 € |
| Emprunts : | 8.100 € |
| Cautions : | 456 € |
| Imprévus : | 9.111 € |
| Déficit reporté 2004 : | 1.453,09€ |



LA VIE DU VILLAGE

Décès :

Frédéric DIVOUX est décédé en Guyane en février 2004.

A sa famille dans la peine, nous adressons nos sincères condoléances.

ACTIVITE TENNIS

Cette nouvelle activité aura lieu dans la Grande Salle à partir du 15 avril 2005 dans les créneaux horaires suivants :

Lundi de 20h à 22h

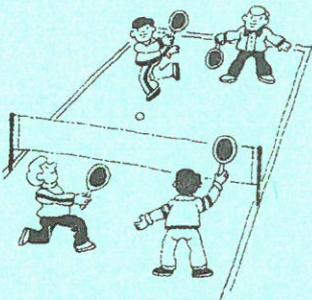
Mercredi de 20h à 22h

Jeudi de 14h à 16h

Dimanche de 10h à 12h (sauf manifestations déjà programmées dans la salle).

L'accès à cette activité est subordonné à la présentation de la carte (à jour) d'adhérent au Foyer Rural.

Pour tous renseignements, prendre contact auprès de Monsieur Denis SERRIERE (☎ 03.83.71.43.56)

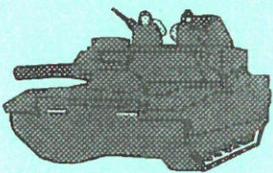


ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

Armée de terre :

Le 12^{ème} régiment d'artillerie effectuera un exercice du 16 au 27 mai dans le quadrilatère : LANGRES-CHAUMONT-DIEUZE-SARREBOURG.

Dans ce cadre, vous êtes susceptibles de rencontrer de petites équipes armant des postes de commandement et des engins blindés avec leurs véhicules accompagnateurs.



INSEE :

L'INSEE effectuera du 29 mars au 22 avril 2005 une enquête sur les loyers et charges des logements à usage d'habitation.

Cette enquête est réalisée par sondage et permet de connaître l'évolution trimestrielle des loyers au niveau national.



PROCHAINES MANIFESTATIONS

15 mai 2005 : Vide grenier dans les rues du village par le Comité des Fêtes

21 mai 2005 : Soirée pizzas dans la salle Bietry par les Amis de l'Ecole



COMMUNIQUE DES ANCIENS COMBATTANTS

Au vu des dernières dispositions gouvernementales, la section des Anciens Combattants de Thiaville/Lachapelle informe que les hommes ayant séjourné au minimum 4 mois en Afrique du Nord avant le 02/07/1962 et à compter du :

- 01/01/1952 (pour la Tunisie),
- du 01/01/1953 (pour le Maroc),
- du 21/10/1954 (pour l'Algérie) peuvent désormais prétendre à la carte du Combattant ouvrant droit à la retraite du Combattant.

Nous souhaiterions également que les titulaires de la carte A.C. qui n'avaient pas été intéressés jusqu'à présent par notre milieu associatif ou faisait partie de section A.C. dans d'autres localités, nous rejoignent.

Je rappelle aussi que les veuves de camarades A.C. disparus seront également les bienvenues dans notre section.

Tout cela serait bien sympa, pour notre section bien sûr, mais également pour la convivialité de notre village et pour la continuité du Devoir de mémoire que nous devons à nos Anciens et à leur famille.

Je me tiens à disposition des intéressés(ées) pour tous renseignements. (Philippe JOANNARD ☎03.83.71.44.53)

Le Président
Ph. J.

CLIN D'ŒIL

✿ Les hypocrites sont des gens qui vous passent la main dans le dos par devant et qui vous crachent à la figure par derrière.

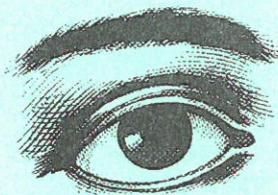
Christophe

✿ Je dirais que les fonctionnaires sont un petit peu comme les livres d'une bibliothèque. Ce sont les plus haut placés qui servent le moins...

Georges CLEMENCEAU

✿ Je pardonne aux gens de ne pas être de mon avis, mais je leur pardonne rarement d'être du leur.

Talleyrand



INFOS JEUNES

Mort du pape Jean-Paul II

Agé de 84 ans, Jean-Paul II est mort samedi soir au Vatican, à Rome (Italie). Son travail et ses nombreux voyages ont fatigué l'homme qui souffrait, depuis des années, d'une grave maladie. Son état de santé s'était beaucoup aggravé depuis le mois de février. Né en Pologne, de son vrai nom Karol Wojtyła, Jean-Paul II dirigeait l'Eglise catholique depuis plus de 26 ans. Sa disparition est un événement très important car il était considéré comme le guide de tous les Catholiques à travers le monde, soit plus d'1 milliard de personnes. Il laisse derrière lui de nombreuses choses. Défenseur de la paix, il est allé à la rencontre de tous les peuples. Il a aussi soutenu les pays de l'Est qui souhaitaient plus de liberté. C'est enfin le premier pape qui a essayé de rapprocher les différentes religions (le Christianisme, l'Islam et le Judaïsme). Il nous donne surtout une belle leçon de fraternité !

Vatican : c'est le siège du gouvernement de l'Eglise catholique et le lieu où vit le pape. Avec une superficie de 0,44 km² et 4 km de frontière avec la ville de Rome, c'est le plus petit état du monde. Sa langue officielle est l'Italien et non le latin, qui est celle de l'Eglise.

Comment va être désigné le successeur du pape ?

Selon les règles de l'Eglise, l'enterrement de Jean-Paul II doit avoir lieu entre 4 et 6 jours après sa mort. La population pourra venir rendre hommage au pape dont le corps sera exposé dans la basilique Saint-Pierre (Rome). Les cérémonies de deuil dureront 9 jours. Dans 15 à 20 jours, 117 cardinaux (principaux dirigeants de l'Eglise catholique) se réuniront pour élire un nouveau pape. Ce sera le 265^e.

Conclave : c'est le lieu où se rassemblent les cardinaux pour élire le nouveau pape. Ce mot désigne également l'assemblée des cardinaux, elle-même. Les cardinaux électeurs sont en effet enfermés dans la chapelle Sixtine où ils votent selon des règles très précises.

• **Etymologie** : vient du latin "conclave" qui veut dire "chambre fermée à clef".

Les points sur les ailes de la coccinelle donnent-elles son âge ?

Et bien non, contrairement à l'idée reçue ! Ce n'est pas l'âge qui détermine le nombre de points ornant sa carapace mais son espèce. Selon son appartenance à l'une des 5 000 espèces différentes, cet adorable insecte aura plus ou moins de points, voire aucun ! En réalité, lorsque la coccinelle sort de sa chrysalide (comme le papillon), ses ailes sont jaunes et unies. La couleur rouge et les points n'apparaissent que quelques heures plus tard : leur nombre est définitif. En Europe, la coccinelle la plus répandue possède 7 points : 3 par aile et 1 au centre, en haut. La coccinelle continue donc de garder son âge secret. Quelle coquette !

Quand la lessive a-t-elle été inventée ?

Les premières lessives, fabriquées à base de savon, datent de la fin du 19^e siècle. Mais ce n'est qu'à partir de 1930 que la lessive moderne fait son apparition. Le savon est alors renforcé par des produits plus puissants au nom un peu barbare de tensioactifs de synthèse. Auparavant, on s'attaquait aux tâches avec des lessives 100 pour 100 naturelles... à base de cendres de bois ! Celles-ci contiennent en effet de la potasse, composé chimique qui a la propriété de dissoudre les graisses. On utilisait aussi de la saponaire, une plante aux effets identiques. En contrepartie, il fallait battre le linge et le rincer pendant des heures... ce qui n'était pas une partie de plaisir !

CLUB DE L'AMITIE DE THIAVILLE-LACHAPELLE

Il y a environ 20 années que le CLUB DE L'AMITIE de THIAVILLE-LACHAPELLE existe. Ouverts à tous et à toutes, seniors ou pas, plus jeunes ou moins jeunes, habitants de THIAVILLE ou LACHAPELLE et des environs, il permet de recevoir ceux et celles qui souhaitent participer à diverses activités:

Tous les lundis : Marche, y compris pendant les vacances, pour découvrir la région. ROCHE SAINT BLAISE- HAUT DU BON DIEU- CROIX MARIE- LA MALFOSSE- LAC DE LA MAIX - ROCHE SAINT MARTIN -CAMP DE LA BURE ,etc, etc. Ces marches font environ 12/13 kms. Départ Mairie de THIAVILLE à 13h30.

Tous les mardis: De 18h à 20h. Ecole d'échecs,pour débutants ou non, avec l'amicale participation du Club d'Echecs de SAINT-DIE. Monsieur le MAIRE de LACHAPELLE permet à cette école de se réunir dans les locaux de la Mairie de LACHAPELLE.

Tous les Jeudis en alternance (sauf jours de Fêtes ou grandes vacances):

-Soit petite marche dans les environs (5/6 kms) permettant de rentrer pour 17h- Départ 14h Mairie de THIAVILLE

-Soit réunion au CLUB(Annexe du FOYER RURAL de THIAVILLE) à côté de l'école.

Les réunions au Club se clôturent à 18h. Belote,tarot, nain jaune, scrabble permettent à chacun de se retrouver. Un goûter est servi vers 16h.

Tous les Jeudis de 20 heures à 22 heures:

- Atelier couture.

Nous organisons généralement 2 concours de belote par an - 1 Repas Choucroute- 1 participation au Marché de NOËL de THIAVILLE .Ainsi que tous les Lundis suivant la Fête de THIAVILLE, nous organisons LA DANSE DU COQ . Pour les adhérents ,un voyage qui tient lieu d'Assemblée Générale clôture l'année.

Ceux et celles qui sont intéressés peuvent venir directement,soit prendre contact avec:

Jean-Michel BOCK: 03 83 71 43 71

Bernadette GEORGES: 03 83 71 43 49

Paul GEORGE: 03 83 71 43 79

ASSOCIATION JEUNESSE-LOISIRS DE THIAVILLE-LACHAPELLE

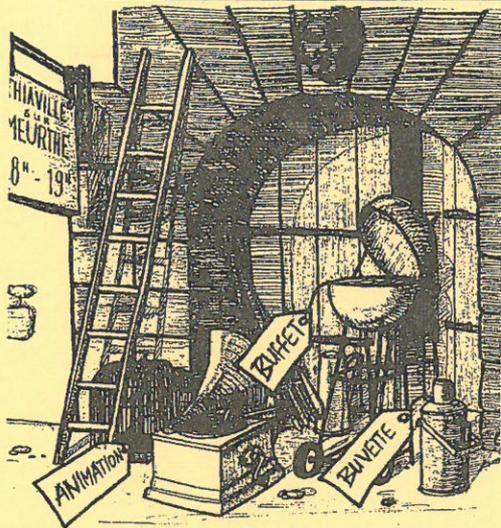
L'association JEUNESSE-Loisirs de THIAVILLE/LACHAPELLE informe les familles de nos deux villages que la ruche prévue initialement du 18 au 29 avril 2005 est annulée.

En effet, malgré le succès des années précédentes, le nombre insuffisant d'inscriptions que nous avons recueilli ce samedi 2 avril dernier ne nous permet pas de faire fonctionner le C.L.S.H. dans des conditions idéales.

Nous nous excusons auprès des quelques parents intéressés et des animateurs que nous avons recrutés et, préférant penser qu'il s'agit simplement d'un manque de besoin, nous vous donnons rendez-vous pour la ruche de l'été qui se déroulera du 4 au 29 juillet 2005.



8^{ème} VIDE GRENIER LE DIMANCHE 15 MAI 2005



Le Comité des Fêtes de Thiaville sur Meurthe organise son 8^{ème} vide grenier le dimanche 15 mai 2005 de 8h00 à 19h00 dans les rues du villages et serait heureux de vous accueillir parmi ses exposants comme l'an passé.

Si vous souhaitez venir exposer, il vous suffit de nous retourner avant le 9 mai dernier délai le bulletin d'inscription ci-joint accompagné du règlement.

Nous espérons vous retrouver parmi nous pour cette journée du 15 mai 2005 avec le soleil au rendez vous.

Buffet - Buvette seront assurés sur place toute la journée

Bulletin d'inscription à retourner avant le 9 mai 2005 dernier délai à

Madame Viviane MICHEL

4 rue du moulin

54120 THIAVILLE sur MEURTHE

☎ 03.83.71.41.56

Les chèques seront libellés à l'ordre du COMITE DES FETES DE THIAVILLE

La réservation ne sera officielle qu'après règlement.

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. :

E-mail :

Réserve un emplacement de mètres à 3€ le mètre linéaire (2 ml minimum)

Même emplacement que l'année dernière oui non

Ci-joint la somme de€

Règlement par chèque n°

Règlement en espèces (un reçu sera délivré pour les règlements en espèces)

Signature

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Pour les particuliers : photocopie d'une pièce d'identité (recto verso)

Pour les professionnels : N° de registre du commerce (extrait de moins de trois mois)

Ne pas oublier de joindre la liste des objets à vendre

HORIZONS

Vie Locale

TRI SÉLECTIF : de meilleurs résultats !

Tous les 3 mois, le centre de tri de Ludres procède à une caractérisation, c'est à dire qu'un échantillonnage de nos sacs verts translucides est prélevé, et analysé en fonction des types de déchets qu'il contient. Ainsi un pourcentage des déchets non recyclables (ou "refus de tri") nous est communiqué de façon à ne plus reproduire ces erreurs.

**Pour ce trimestre, nos principales erreurs sont :
film plastique, bouteille d'huile, barquettes polystyrène,
tous à mettre dans le sac noir !**

C'est en tenant compte de ces erreurs que nous améliorons la qualité de notre tri et de ce fait, augmentons nos aides financières.

Par exemple *, le prix de reprise des plastiques a doublé, passant de 50 euros la tonne à plus de 100 euros/tonne. Mais il faut beaucoup de bouteilles plastiques pour faire une tonne, c'est pourquoi **TRIER EST IMPORTANT !**

Après une période un peu difficile (jusqu'à 40% de refus), les 2 derniers trimestres sont meilleurs avec 14% et 21% de refus. C'est bien, les habitants de notre communauté de communes ont pris conscience de la nécessité de trier et ce geste commence à entrer dans nos habitudes, je vous en remercie.

Rachel le PAIGE,
maire-adjoint délégué à l'environnement

La reprise et le recyclage des bouteilles plastiques issues de notre collecte sélective, sont assurés par VALORPLAST, société anonyme à but non lucratif.

Au Centre de tri, nos bouteilles sont séparées en 3 flux dans le but d'être régénérées : en effet, la matière première secondaire (paillettes) ainsi obtenue, donnera lieu à la fabrication d'un nouvel objet.

RAPPEL

objectif = ↘ refus de tri = ↗ aides financières

1 hésitation = sac noir

plastique recyclable = bouteilles + flacons
uniquement

* BOUTEILLES ET FLACONS PLASTIQUES REPRIIS :



Plastiques repris

Nouveaux objets

PEHD



tubes et mandrins (63%)
bacs, palettes,
coffrages, flacons (14%),
bitumes

PET foncé



Pots de fleurs, barquettes
plastiques,
cerclage,
capot d'ordinateur,

PET clair



vêtements, peluches

27 bouteilles
plastiques
= 1 pull polaire

Faites appel à **Familles Rurales Services** pour les TRAVAUX à réaliser dans votre entreprise, votre commune ou votre domicile :

ENTRETIEN

AMENAGEMENT
NETTOYAGE



BRICOLAGE

JARDINAGE ...



Familles Rurales Services vous fait profiter de son expérience pour favoriser l'insertion des personnes dépourvues d'emploi.

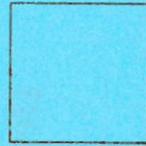
Le coût horaire facturé par **F.R.S.** aux utilisateurs est de :

12,00 Euros pour les particuliers

13,00 Euros pour les entreprises, associations, communes, artisans, commerçants, agriculteurs

Ce tarif peut être soumis à réévaluation lors de chaque augmentation du SMIC.

✂.....



Familles Rurales Services
35 rue de la Division Leclerc
54120 BACCARAT

UN SURCROIT DE TRAVAIL ? DES PETITS TRAVAUX A REALISER ?

Entretien, Nettoyage, Bricolage, Jardinage ...



Pensez



Familles Rurales Services

FAMILLES RURALES SERVICES

35 rue de la Division Leclerc

54120 BACCARAT

☎/Fax : 03.83.75.43.92

Permanences :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Association loi 1901, sans but lucratif Agréée Association Intermédiaire
par la Préfecture de Meurthe et Moselle - agréée Emplois Familiaux
F.R.S - 6 rue de la République - 54140 JARVILLE la MALGRANGE

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE / IMPRIME PAR NOS SOINS

FUNCTIONNEMENT

☞ Que vous soyez :

- ☞ un particulier
- ☞ une commune
- ☞ une association
- ☞ une petite entreprise (artisan, commerçant, agriculteur, etc...).

Vous pouvez faire appel à **Familles Rurales Services** à tout moment, si vous voulez employer du personnel pour des tâches concernant :

- ☞ les services
- ☞ les dépannages
- ☞ les aides ponctuelles ...

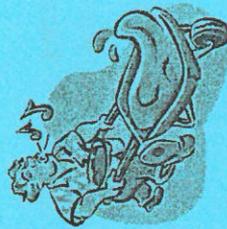
☞ Réduction d'impôts

Dans le cadre des emplois familiaux, **Familles Rurales Services** délivre une attestation qui pourra vous faire bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 50 % du montant annuel des prestations, dans la limite de 6860 Euros.

☞ En tant qu'employeur **Familles Rurales Services** :

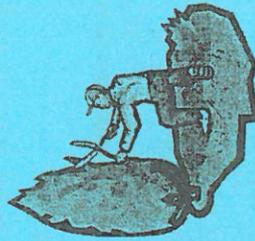
- ☞ met à votre disposition le salarié dont vous avez besoin,
- ☞ se charge de toutes les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de paie, rémunération, cotisations sociales, assurances, etc...).

Vous conservez cependant une autorité complète sur le salarié.



COMMUNES, ENTREPRISES, PARTICULIERS, ASSOCIATIONS,
ARTISANS, COMMERÇANTS, AGRICULTEURS

VOUS VOULEZ NOUS AIDER A LUTTER CONTRE
LE CHOMAGE TOUT EN BENEFICIANT DES
SERVICES D'UNE PERSONNE ?



Alors n'hésitez plus...

contactez nous au 03.83.75.43.92

Demande de renseignements

NOM PRENOM
ADRESSE
TEL

- Souhaite plus d'informations sur le service
- Propose du travail à exécuter
- Explication sur les emplois familiaux
- Recherche du travail

**MONOGRAPHIE DE
THIAVILLE SUR
MEURTHER**

En 1888, le Gouvernement avait demandé à tous les instituteurs de France de rédiger une notice historique de leur commune.

C'est ce document que nous vous présentons, grâce à l'aimable complicité et la fidèle amitié du Sénateur Philippe NACHBAR qui l'a communiqué...

L'instituteur de l'école des Garçons, à l'époque M. GORE, a répondu succinctement au questionnaire adressé, mais certaines informations ne manquent certes pas d'intérêt pour nous, Thiaillois, toujours en quête de notre passé.

Le Maire,
Michel GEORGES

THIAVILLE

(586 habitants - à 60 km de Nancy)

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| <i>Chef-lieu d'arron.</i> | <i>Lunéville à 32 km</i> |
| <i>Chef de canton</i> | <i>Baccarat à 7 km</i> |
| <i>Bur. de poste.....</i> | |
| <i>Chemin de fer.....</i> | <i>De Lunéville à St-Dié</i> |
| <i>Route nationale...</i> | <i>De Nancy à Saint-Dié</i> |
| <i>Route départ.....</i> | |
| <i>Maire.....</i> | <i>Colin (Jean-Baptiste)</i> |
| <i>Adjoint.....</i> | <i>Huguenin</i> |
| <i>Curé.....</i> | <i>celui de la Chapelle</i> |
| <i>Instituteur.....</i> | <i>Goré</i> |
| <i>Institutrice.....</i> | <i>Guérin (Mlle)</i> |

Questionnaire géographique

1° Donner la situation de la Commune, sa superficie, la disposition de son territoire, la nature de son terroir, ses différentes divisions ou parties connues sous un nom particulier.

Thiaville, situé sur la rive droite de la Meurthe, est limité à l'Est par la Commune de Raon-L'Etape (Vosges) ; au Sud-Est par celle de Laneuveville-les-Raon ; au Sud-Ouest par la Commune de Sainte-Barbe ; au Nord-Ouest par Lachapelle et au Nord par la Commune de Bertrichamps.

Longitude : 48°50 ; latitude : 4°28 et altitude : 284m.

La distance de Nancy, Chef-lieu du département est de 65 km ; de Lunéville, Chef-lieu d'arrondissement de 35 km et de Baccarat, Chef-lieu de Canton, de 7 km.

La superficie totale de son territoire est de 445 hectares. Ce territoire, peu accidenté présente cependant au Sud et au Sud-Ouest quelques points culminants couverts de bois résineux.

Son sol composé en grande partie de terre légère, est peu propre à la culture du blé.

Les différentes divisions connues sous un nom particulier sont : 1° le hameau de Fagnoux ; 2° le petit Paris ; 3° les grands fins et enfin 4° le Crainsy.

2° Dresser la liste de tous les noms de lieux dit de la Commune, d'après le cadastre, en les classant par ordre : hameaux, fermes, collines, forêts, vallées, champs, pierres ou rochers, sources, fontaines, ruisseaux, étangs, et tous accidents naturels qu'on y remarque.

D'après le dernier recensement, Thiaville compte 594 habitants et 160 feux ; sa population agglomérée est de 409 habitants et la population éparses de 185. Cette dernière est fournie par le hameau de Fagnoux ; pas de fermes proprement dites mais des maisons isolées.

La Roche Perry, la Côte, le Haut de la Côte, boisés de petits pins sylvestres depuis vingt cinq ans environ, sont les seules collines et les seules forêts situées sur ce territoire.

Les Vallées des Grands Fins, de la Prairie, des Grands prés et du Saussy comprenant une superficie de 168 hectares sont en prairies naturelles ; 220 hectares sont en terres labourables.

Parmi ces dernières, nous citerons : le Grand jardin , le petit Baril, le Fislet, la Grande fin, le Cercueil, Devant la Hazelle, Haut des Tocs, Haut du Crainsy, Basse du Crainsy, Haut de l'Epaule, Fin des Boules, Fin de Grandrupt, Chenevière de la Croix, devant la Côte, Face Thirion, La Fougère, Sur le pré Dufour, Gros fin, Basse des Fourmis, Haut de la Face Thirion, Revers de la Côte, Derrière la Côte, Basse Mazure, Haute Mazure, Au Bédé, Aux Hayottes, Devant Sénimont, épine devant Sénimont, Sur le passage des vaches, Sous le Chemin de Sénimont, Devant Fagnouset, Derrière le Mur, Fin des oignons et Meix la Ville.

Pas de pierres ni de rochers à signaler. La Source des Grands prés, de Fagnouset, de la Roche Perry et du Pré du Bois alimentent les fontaines communales situées sur la rue de la Rivière, la Grande Rue, le rue de la Querelle, du Moulin et du Hameau de Fagnoux.

Deux ruisseaux, celui des Grands fins et de la Prairie coulent du Sud au Nord pour aller confondre leurs eaux avec celles de la Meurthe.

Point d'étangs ni d'accidents naturels dignes de remarques .

(à suivre)